



Appel à cotisation 2021

AD2S a le plaisir de vous adresser son appel à cotisation pour l'année civile 2021. Cette cotisation vous donne accès à l'ensemble des outils déployés par l'association :

- **La Banque De Ressources**

La Banque de Ressources est un site internet qui se veut être un outil du quotidien à destination des accompagnants sociaux. La Banque de Ressources regroupe l'ensemble des démarches de l'accompagnement social (courriers types / CERFA / informations sur les démarches) et de l'accès aux droits. Un travail de partenariat et de conventionnement avec les différents organismes (CPAM / Banque De France / CAF / CARSAT / Pôle Emploi / DGFIP etc.) assure une actualisation et une vérification des données présentes.

- **La Garantie Santé**

La Garantie Santé permet à des personnes en difficulté (des jeunes, des familles, des bénéficiaires de petites retraites, des personnes fragiles...) n'étant pas éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire mais n'ayant pas pour autant les ressources suffisantes pour souscrire à une complémentaire santé d'accéder à une offre de complémentaire santé et/ou d'économiser. La souscription à notre Garantie Santé AD2S (sous marque neutre) ne peut se réaliser sans l'accompagnement social global de la personne par la structure adhérente à AD2S. Notre complémentaire santé (prestations, tarifs) a été négociée pour répondre au mieux aux besoins des publics en situation de vulnérabilité.

- **Lab's**

Les Lab's AD2S sont des lieux de partage. Ils permettent une veille législative et réglementaire mais également des actions d'information, de formation et d'échanges de pratiques qui contribuent à renforcer les connaissances et les compétences des professionnels et des bénévoles pour accompagner les publics à devenir des acteurs responsables de leur santé et de leurs droits.

Tarifs des cotisations à AD2S pour 2021

Le montant de la cotisation se calcul en fonction du nombre d'ETP dans votre structure ou du nombre d'habitants de la ou les communes pour les CCAS et CIAS.

<u>Tarifs</u>	25 €	50 €	100 €	150 €	200 €	300 €
<u>Pour qui*</u>		CCAS moins de 1,5K habitants	CCAS de 1,5K à 5K habitants	CCAS de 5K à 10k habitants	CCAS de 10K à 20K habitants	CCAS de plus de 20K habitants
	Structures sans salariés	Structures de 1 à 10 ETP	Structures de 11 à 30 ETP	Structures de 31 à 50 ETP	Structures de 51 à 100 ETP	Structures de plus de 100 ETP

* Structures = Associations, Missions Locales, CHRS, structures d'accompagnement social, structures d'éducation populaire etc.

/!\ La cotisation est valable pour l'année civile 2021. Pour les structures déjà adhérentes à AD2S en 2020, merci de **renouveler votre adhésion avant le 01er Mars 2021** pour continuer à bénéficier des outils d'AD2S.

Espérant vous compter encore nombreux à soutenir notre action, afin de permettre à chacun d'accéder à ses droits.